LE TRAITEMENT TARDIF DE DEUX SOLDATS BLESSÉS ET LA DÉMISSION DE L'OFFICIER-MÉDECIN EN CHEF

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Si cette planification était aussi parfaite que le prétend le ministre, pourquoi les deux blessés ont-ils dû attendre six heures avant d'être traités en Egypte et pourquoi le médecin principal mécontent a-t-il démissionné à cause des insuffisances des services soi-disant merveilleux qui, au dire du ministre, avaient été planifiés? Répondez à celle-là.

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): La réponse est que les caporaux Weir et Berry, victimes de ce malheureux accident d'automobile étaient dans le centre du Caire. Ils furent d'abord traités dans un hôpital local. C'est ce que j'ai signalé dans ma première réponse. La critique ne se rapportait pas aux services médicaux canadiens mais aux premiers soins administrés aux deux soldats. Ensuite, ces derniers furent transportés par un médecin canadien à un hôpital approuvé par les Nations Unies où ils ont reçu tous les traitements que nécessitait leur état. Mais les services médicaux canadiens n'étaient pas en cause dans cet incident.

M. Hees: Vous ne nous avez pas encore dit pourquoi ce médecin a démissionné.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Hees: Il ne peut répondre, monsieur l'Orateur.

LA CONSOMMATION

LE PRIX DES LUNETTES—L'OPPORTUNITÉ DE L'IMPORTATION DE CHINE—L'ENCOURAGEMENT DE LA CONCURRENCE

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que le gouvernement de la Saskatchewan a conclu que les consommateurs canadiens paient deux ou trois fois plus cher qu'il ne faut les lunettes, dont le coût peut aller jusqu'à \$38, et que la Chine a fixé le prix des lunettes avec une monture normale en plastique à moins de \$10, le ministre voudra-t-il chercher des voies et moyens d'encourager la concurrence de la Chine comme moyen de protéger le consommateur canadien?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, ce sera pour moi un plaisir de le faire.

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, en raison de l'animation qui règne à la Chambre, je n'ai pas entendu toute la réponse du ministre. Je vais donc, comme autre recours, lui demander d'examiner la question et les moyens de persuader les fabricants canadiens de montures de lunettes d'abandonner leur présente politique de coûteuse usure incorporée?

M. Gray: Je serai heureux d'enquêter sur les possibilités qui existent à ce sujet.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INCARCÉRATION DE THOMAS SERJEANT EN TANZANIE—LA DATE DE LA COMMUNICATION AUX PROCHES PARENTS

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, hier le député de Saint-Jean-Ouest m'a interrogé quant à la date où le frère de M. Serjeant avait été avisé. Il déclarait à la fin de sa question supplémentaire qu'il s'agissait là d'une question très grave que le ministre devrait expliquer à son avis. De fait, M. Serjeant a deux frères. Par télégramme le 19 octobre et en personne le 22 octobre nous avons prié tout particulièrement notre haut-commissaire à Dar-es-Salaam de communiquer avec le frère qui vit en Angleterre. Toutefois, comme M. Serjeant avait expressément omis de parler des autres membres de sa famille, nous ne les avons prévenus que plus tard. C'est la pratique que nous adoptons habituellement puisque dans certains cas une alerte générale pourrait mener à des embarras inutiles.

[Plus tard]

M. Carter: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à l'égard d'une déclaration qu'a faite, il y a quelques instants le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, afin d'expliquer pourquoi la famille Serjeant n'a pas été prévenue de l'emprisonnement de Thomas Serjeant. De toute évidence, il importe de rétablir les faits, car les fonctionnaires du ministre lui disent une chose et disent autre chose à la famille Serjeant. Par exemple, la raison donnée à la mère lorsqu'elle a demandé pourquoi on ne l'avait pas informée était que l'on n'avait pu s'assurer de l'orthographe exacte de son nom.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que l'on a rapidement communiqué avec le frère de M. Serjeant par télégramme et en personne aux dates que j'ai dites, de sorte que la famille a été mise au courant comme l'avait demandé M. Serjeant lui-même.

• (1210)

OUESTIONS OUVRIÈRES

L'ARBITRAGE DANS LE CAS DES CHEMINOTS—LE RAPPORT DEUTSCH AU SUJET DES PENSIONS—LA DATE DE PRÉSENTATION

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que le ministre du Travail serait présent aujourd'hui, mais puisque ce n'est pas le cas, je poserai ma question au ministre des Transports. Les audiences d'arbitrage des chemins de fer ont-elles été suspendues sine die, en attendant la publication du rapport de M. John Deutsch qui est en train d'étudier les dispositions relatives à l'établissement des pensions?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vais prendre note de cette question et demander au ministre du Travail d'y répondre lundi prochain.

M. Thomas (Moncton): Le ministre pourra-t-il vérifier également à quelle date le rapport de M. Deutsch sera remis à l'arbitre, afin de lui permettre de terminer ses audiences et de présenter son rapport?